



Département de
l'Essonne

République Française
COMMUNE D ONCY SUR ECOLE

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoquée le 13 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Bruno DELECOUR

Sont présents : Bruno DELECOUR, Eric BERNARD, Marie-Thérèse BOSSELUT, Patrick BOUCHER, Alain CARRE-DESOUUDIN, Christophe COUDER, Patricia GALVAING, Sophie GELBARD, Sophie LAZOVITCH, Jacques NORMAND, Agnès PRZYSZLAK, Isabelle RICHARD, François ROUSSEAU, Annie VIZET

Représentés : Sébastien MONET par Christophe COUDER

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Sophie GELBARD

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2023
2. Approbation des comptes 2022 - CFU
3. Restaurant intergénérationnel

Pour information :

- Dotation Générale de Décentralisation – subvention pour le mobilier de la bibliothèque

Début de la séance à 20 heures 00

Approbation du procès-verbal (PV) du Conseil Municipal du 20 février 2023

Pas de commentaire

Résultat du vote : Adopté

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Affaires soumises à délibération :

Objet : Approbation des comptes 2022 - CFU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce document ne pourra être voté du fait que la trésorerie ne nous a pas retourné la version définitive. Toutefois il propose de présenter les chiffres de cette fin d'exercice 2022, ces derniers ne devant pas évoluer.

La délibération est ajournée.

Pas de commentaire

Résultat du vote : Ajournée

Votants : 15

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet : Restaurant intergénérationnel - DEL_2023_004

La municipalité avait à cœur d'ouvrir le restaurant scolaire à nos anciens afin de permettre un échange intergénérationnel sur le temps méridien. L'agrandissement du restaurant scolaire permet aujourd'hui de mettre en œuvre ce projet.

L'objectif premier d'une « cantine intergénérationnelle » est d'apporter un service aux personnes âgées de la commune, à savoir leur permettre de prendre un repas équilibré chaque jour, et de sortir de leur isolement. A la cantine, on « mange ensemble », et non pas seul face à son plateau.

Un lien social se créera entre personnes âgées et enfants et ainsi naîtra un plaisir de se retrouver. Des liens pourront également se créer entre personnes âgées et personnel communal. Ces moments de convivialité peuvent rompre la solitude des personnes âgées et permettre aux enfants d'échanger sur des sujets tels que la vie autrefois, les loisirs, la nourriture...

Dans un premier temps, ce service sera proposé chaque lundi sur les périodes scolaires. Il sera étendu selon la demande qu'il rencontre.

Ainsi, un règlement intérieur a été élaboré et un tarif est proposé à 7 € / repas.

Le conseil municipal, sur rapport de monsieur le Maire,

Approuve l'ouverture du restaurant scolaire aux aînés,

Approuve les termes du règlement intérieur qui précise les règles de fonctionnement,

Approuve le tarif proposé

Commentaire :

Il est demandé qu'un article relatif à l'hygiène des personnes soit intégré au règlement intergénérationnel.

L'article 9 a été ajouté :

Hygiène

Vous êtes tenu de porter une tenue correcte et de respecter une hygiène corporelle compatible avec le lieu qui accueille des enfants. Si l'une de ces deux conditions n'était pas respectée, vous vous exposeriez à des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Fin de la séance à 20 heures 55

Pour information :

- Dotation Générale de Décentralisation – subvention pour le mobilier de la bibliothèque. Un arrêté du maire a été pris afin de pouvoir déposer un dossier auprès de la Région Île-de-France.

Montant des dépenses : 8 428,27 € HT

Montant de la subvention demandé : 6 742,62 €